

Transmissions ciblées orales et écrites

RAISONNEMENT CLINIQUE

Ref : ORGDS03A



Compétences visées

Améliorer les transmissions orales et écrites en termes de raisonnement clinique.

Objectifs et contenus

Resituer les transmissions dans le contexte d'usage et législatif

- La finalité et les enjeux.
- Les règles de bon fonctionnement.
- Le cadre législatif relatif à la profession et au dossier patient.

Clarifier les concepts à l'œuvre et élargir ses compétences

- La conception des soins.
- Le projet de soins et son suivi :
 - le recueil de données,
 - la catégorisation du problème,
 - la classification des diagnostics infirmiers,
 - le résultat attendu.
- L'organisation des soins.
- Les modes de coopération entre les professionnels.

Situer les enjeux des transmissions dans la pratique et la gestion des soins

- La terminologie : staff, réunion, relève.
- La typologie des relèves orales et leurs différentes fonctions.
- Les conditions de réussite.
- La différenciation de l'accessoire et de l'important.

Concrétiser une communication et une cohésion interprofessionnelle

- Le patient au centre ou sujet des transmissions.
- La place des transmissions dans le projet thérapeutique.
- La notion de pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité.
- L'organisation et la coordination des interventions soignantes.
- La reprise des règles de déontologie et de discrétion professionnelle qui encadrent la pratique.
- Le dossier de soins support des transmissions orales.
- La planification des soins.

Conduire une animation de transmissions orales

- Les principes généraux de conduite de réunion.
- La construction TOP : Thème/Temps, Objectif, Plan.
- Les principes généraux de la communication.
- L'animateur de la transmission orale : attitudes et styles.

Apprendre à transmettre les informations utiles

- La place des acteurs.
- Le référentiel de bonnes pratiques.
- L'art de la synthèse.
- Les liens entre transmissions ciblées écrites et transmissions orales.

Méthodes

- Apports théoriques et conceptuels.
- Analyse réflexive et éthique de la pratique.
- Ateliers simulés autour du raisonnement clinique.
- Construction d'outils.

Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

Valeur ajoutée

Cette formation pragmatique est basée sur l'expérience des participants et l'expertise du formateur. La formation d'une durée de 2 jours peut inclure un temps d'analyse des pratiques de relève au cours de la formation. Elle se présente comme la synthèse entre la formation et l'analyse des pratiques.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation s'appuie sur les référentiels et recommandations suivants

- HAS - Manuel : Certification des établissements de santé - Version 2023.
- ANDPC 2023-2025. Fiches d'orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les professions/spécialités. Fiche de cadrage n° 177. Infirmiers. Évaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins.
- Extrait du Code de la Santé Publique LIVRE III : Auxiliaires médicaux. TITRE 1er : profession d'infirmier ou d'infirmière Chapitre 1er : Exercice de la profession ; articles R.4311-1, R.4311-3R. 4311-5, R. 4311-5-1 et R. 4311-6.
- Référentiel de compétences aide-soignant :
 - Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.
 - Arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrête du 25 avril 2022.
- Diagnostics infirmiers 2021-2023. Définitions et classification. NANDA International, AFEDI, AQCSI. ISBN 9782294775192. 12e édition, 202. Elsevier Masson SAS.